

Une réglementation sur le bruit est-elle souhaitable?

Expérience

L'expérience que nous avons vécue nous a convaincus que le bruit cause véritablement des problèmes dans la société, mais qu'il était très difficile de faire admettre qu'il faut prendre des mesures pour en diminuer les impacts.

- En effet, il y a les gens qui refusent de changer leurs habitudes.
- Il y a aussi ceux qui ne voient pas ou ne réalisent pas le dommage fait par la pollution par le bruit. Par exemple, parmi les riverains du parc linéaire certains citoyens qui disaient que le bruit ne les dérangeait pas nous ont admis qu'ils réalisaient maintenant jusqu'à quel point ils étaient dérangés, voire agressés par le bruit des motoneiges près de leur demeure.
- Il y a aussi ceux qui refusent d'agir en invoquant l'argument économique. Par exemple dans le cas du « Petit train du Nord », on affirmait que la demande de la Coalition mettait en péril une industrie qui représentait plus de 2 milliards de dollars, alors que la Coalition ne demandait qu'une voie de contournement sur une longueur de 38 km. D'ailleurs on peut se demander si l'économie est au service de la qualité de vie des citoyens ou si ce sont les citoyens qui sont au service de l'économie. Encore aujourd'hui, à Mont-Tremblant, des citoyens ont dû faire une demande en recours collectif contre le bruit de la piste de course.

Il nous apparaît donc qu'une politique pour contrer les dommages causés par le bruit est non seulement souhaitable et acceptable, mais essentielle.

Actions

Pour qu'une politique sur le bruit soit reconnue et acceptée, la première étape est de sensibiliser les citoyens, en commençant par les élus, aux dommages causés par le bruit. Et ceci en mettant sur pied un programme d'éducation qui aura pour objet d'expliquer l'impact du bruit sur la santé et l'environnement et de faire comprendre à l'ensemble des citoyens l'importance de réglementer sur le bruit par des lois et des règlements.

Bien entendu, un tel programme ne réussira pas à convaincre tous les citoyens du besoin d'agir contre la pollution par le bruit, mais il permettra de reconnaître le bien-fondé d'une réglementation sur le bruit. Autrement dit, de faire accepter par l'ensemble des citoyens la nécessité de légiférer sur le bruit.

Mesures à prendre :

1. En premier lieu, il nous apparaît absolument important d'abroger la loi interdisant aux citoyens de poursuivre les gestionnaires des sentiers de motoneiges. Cette loi, qui va à l'encontre du droit fondamental des citoyens de se défendre contre la pollution, devait être temporaire pour permettre aux gestionnaires de s'adapter aux nouvelles exigences, mais elle est toujours en vigueur depuis 2004. En fait, elle a été prolongée jusqu'en 2016.
2. Le bruit sur les voies publiques
 - a- Réglementation sur les voies publiques

Tous les véhicules motorisés circulant sur une voie publique devraient être munis de silencieux adéquats. À ce sujet, il est incompréhensible qu'on laisse circuler des motos dont le bruit est véritablement infernal. Le règlement devrait s'appliquer à tous.

b- Moyens d'atténuation

L'installation de murs antibruit, comme on le fait déjà en plusieurs endroits.

Dans les milieux habités, utiliser sur les voies de circulation une surface qui minimise le bruit produit par le roulement des pneus.

Une observation plus stricte de la limite de vitesse permettrait de réduire le bruit des véhicules.

3. Les loisirs motorisés.

Les loisirs motorisés ou autres loisirs bruyants qui s'exercent de façon régulière devraient s'exercer loin des habitations, à un minimum de 300 m des habitations.

Idéalement, tous les véhicules motorisés devraient être munis de silencieux pour protéger même ceux qui utilisent de tels véhicules.

4. Les activités commerciales

Dans les cas des usines et autres activités commerciales, on a déjà créé des zones industrielles. Cependant, il devrait y avoir une zone de protection autour des zones industrielles, des aéroports, des autoroutes, interdisant la construction domiciliaire. Surtout il ne faudrait pas que nos élus accordent de permis de construction dans ces zones à des promoteurs parfois non scrupuleux.

En terminant, permettez moi de remercier les organisateurs de ce colloque, qui ont permis à des citoyens de venir s'exprimer.

Yvan et Claudette Bélanger